



Bombes à fragmentation au Liban : Flahaut veut mettre en avant l'idée du 'pollueur-payeur'

Par [Bert De Belder](#)

Mondialisation.ca, 27 avril 2007

[Intal, Stop USA](#) 27 avril 2007

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

La pétition pour faire payer à Israël le nettoyage des bombes à fragmentation au Sud Liban a donné des premiers résultats. Le vendredi 13 avril, une délégation des signataires a remis 3415 signatures au ministre de la Défense Flahaut. Le ministre a consacré une heure à un échange d'idées avec les activistes et s'est montré très intéressé par le concept du « pollueur-payeur ».

Une cinquantaine d'activistes ont rencontré le ministre belge de la Défense, en cet après-midi ensoleillé. Entretemps, en compagnie de ses deux chefs de cabinet (le civil, Jean-Arthur Regibeau, et le militaire, le général Pedro Buyse), le ministre André Flahaut a reçu une délégation à son cabinet, avec Michel Van Hoorne (LEF), Monked Mroue (Secours populaire libanais), Zoé Genot (membre du parlement fédéral pour Ecolo), le docteur Jan Cools (Médecine pour le Tiers Monde), Bert De Belder (Intal, Médecine pour le Tiers Monde), Temer Salim (Association pour un Liban laïque) et Julie Fiszman (membre du parlement bruxellois pour le PS).

Le ministre Flahaut a décrit en détail la mission des militaires belges au Sud Liban. Il a souligné que la Belgique prend en charge ce type de mission de préférence dans le cadre des Nations Unies et y ajoute toujours volontiers une composante humanitaire. Ainsi, l'hôpital de campagne de l'armée belge au Sud Liban est à disposition, non seulement des forces armées internationales, mais aussi de la population locale.

Le ministre a ensuite parlé du travail de déminage accompli par les militaires belges. Il a confirmé qu'Israël avait profité des dernières nuits avant le cessez-le-feu pour lâcher sur le Sud Liban un véritable tapis de bombes à fragmentation, ce qu'il a comparé au « nettoyage du terrain » fait par les Américains au Laos et au Cambodge durant la guerre du Vietnam.

Flahaut a rappelé aussi la récente loi belge interdisant les bombes à fragmentation. Il a qualifié ces armes d'« *armes des lâches et des traîtres* », fabriquées avec une « *ingéniosité humaine débordante* », notamment parce que ces bombes ont souvent l'aspect de balles colorées, qui attirent l'attention des enfants. Le ministre a critiqué Israël, qui, s'il a reconnu avoir lâché des bombes à fragmentation, n'a pas remis aux démineurs toutes les cartes nécessaires, ni même les bonnes cartes pour les zones minées.

Il est clair que le travail de déminage prendra encore des années. Une tâche énorme, largement supérieure aux possibilités des démineurs belges. Le ministre Flahaut a expliqué que le deuxième contingent de militaires belges actuellement sur le terrain se limitera au nettoyage des terrains où des travaux de reconstruction sont prévus. Il reste la question de

ces milliers de paysans pauvres dont les champs sont truffés de mines.

Le docteur Jan Cools, qui a participé fin février à une mission d'observation de Médecine pour le Tiers Monde (M3M) au Liban, a remis au ministre Flahaut la pétition avec 3415 signatures. Il a raconté leur visite aux victimes libanaises et palestiniennes des bombes à fragmentation, ainsi qu'aux militaires belges. Le docteur Cools a rappelé aussi les coûts cachés, et à longue durée, de ces bombes : les nombreux handicapés qui ont besoin d'une revalidation et de soins pour le reste de leur vie. Monked Mroue, un autre participant de la mission au Liban de M3M, a remis au ministre une liste des 223 victimes (dont 23 morts) que les bombes à fragmentation ont déjà faites. Au nom du peuple libanais, il a remercié le ministre pour le travail de déminage fait par les militaires belges.

Le ministre Flahaut a confirmé qu'une évaluation approfondie du coût du déminage est nécessaire. Le général Pedro Buyse, chef de cabinet militaire de Flahaut, n'a pu dans un premier temps donner des chiffres, mais le ministre lui-même a alors cité le chiffre de 10 millions d'euros pour quatre mois. Et ceci, uniquement pour les militaires belges. « *Une grande partie devra être remboursée pour l'ONU* », a précisé Jean-Arthur Regibeau, le chef de cabinet civil. Mais là aussi, les choses ne semblent pas tout à fait claires.

Nous avons alors demandé au ministre de s'exprimer sur les exigences de la pétition. « *Le concept du pollueur-payeur est certainement une bonne façon de procéder* » estime Flahaut. « *Si on dit (à Israël) : vous devez payer la facture, alors les gens le comprennent.* »

Le ministre ne s'est pas exprimé sur les autres exigences de la pétition, à savoir un embargo sur le commerce d'armes avec Israël et l'arrêt de toute coopération militaire, que ce soit ou non dans le cadre de l'Otan. Michel Van Hoorne a demandé au ministre si le principe du droit international de paiement de compensations ne pouvait être d'application ici. Mais selon Flahaut, cela demanderait trop de temps : « *Il vaut mieux être pragmatique et exercer une pression via des rapports de force que de se lancer dans de grandes procédures pour arriver à une condamnation internationale d'Israël* ». S'en prendre à Israël de cette manière se heurterait à une forte résistance, a ajouté le ministre.

La source originale de cet article est [Intal, Stop USA](#)

Copyright © [Bert De Belder, Intal, Stop USA](#), 2007

Articles Par : [Bert De Belder](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer

la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca